

CONSEIL MUNICIPAL DE PITRES

REUNION DU MERCREDI 13 JUILLET 2016

L'an deux mil seize et le mercredi 13 juillet à 20 heures 30

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean CARRÉ, Maire

Présents : Chantale PICARD, Christophe PETIT, Adjoint, Evelyne CLASTERE, Gianni LEFEBVRE, Véronique GAVELLE, Yannick DEBIN (parti à 22h30), Nicolas ROGER, Mickael VIGOR (arrivé à 21h10), Florence LAMBERT, et Nadège LEVÉE.

Absents excusés représentés : Michel MAILLE par Véronique GAVELLE, Dominique CAILLE par Christophe PETIT, Céline DEBUIGNY par Chantale PICARD, Stéphanie HOUDMON par Gianni LEFEBVRE, Marie DUMONT par Florence LAMBERT et René DRÉAN par Nadège LEVÉE.

Absents excusés : Mélissa LORIAUX et Jérôme RAVIN

Monsieur le Maire demande s'il y a des commentaires sur le compte rendu de la réunion du 09 mai 2016 :

Monsieur Nicolas ROGER indique que lors du tour de table, ses propos ont été rapportés ainsi qu'il suit : « Monsieur Nicolas ROGER dit qu'il était présent lors du Trail. Mme LAMBERT également. La commune donne une subvention et prête du matériel et il souligne le manque de reconnaissance des organisateurs ».

Il tient à préciser que les organisateurs du Trail avaient la volonté de nettoyer le gymnase mais qu'ils n'ont pas pu le faire faute de matériel. Il précise également que c'est uniquement lui qui n'a pas entendu de reconnaissance au micro. Il rappelle aussi que la commune soutient cette manifestation dans la mesure de ses moyens financiers.

Monsieur le Maire précise que l'on ne prête pas de matériel de nettoyage aux associations qui utilisent le gymnase et que c'est à elles de faire en sorte pour que le ménage soit fait.

Monsieur le Maire demande s'il y a des commentaires sur le compte rendu de la réunion du 25 mai 2016 : Aucune remarque.

Compte tenu de ce qui précède, et après modification, les comptes rendus sont adoptés à l'unanimité.

ENQUETE PUBLIQUE DE LA DEMANDE D'ENREGISTREMENT PRESENTEE PAR LA SOCIETE « CARRIERES ET BALLASTIERES DE NORMANDIE » EN VUE D'EXPLOITER UNE INSTALLATION DE STOCKAGE DE DECHETS INERTES SUR LA COMMUNE

Lors de la réunion du conseil municipal du 9 mai 2016, le conseil municipal, en réponse à un courrier de la préfecture concernant la demande d'enregistrement présentée par la société « Carrières et Ballastières de Normandie » en vue d'exploiter une installation de stockage de déchets inertes sur la commune, a émis, à l'unanimité, un avis défavorable sur ce dossier tant qu'il y aura des déchets de type hospitalier ainsi que du mercure et d'autres produits polluants.

Le 24 juin dernier, Messieurs GUTTERIEZ et LEVESQUE sont venus présenter l'activité de la société CBN. Leur exposé a apporté des précisions sur le type de déchets inertes stockés sur le site de Pîtres. Monsieur le maire rapporte les principaux engagements de CBN, à savoir : L'exploitation des déchets inertes se fera sans dépôt de produits nocifs et polluants. Les déchets qui seront déposés ont une provenance régionale et non parisienne et les zones exploitées actuellement font déjà l'objet d'un remblai. Cette exploitation s'inscrit donc dans la continuité du remblaiement de la carrière de Pîtres.

Mme LAMBERT observe qu'il demeure toujours un risque sur la provenance des déchets et fait remarquer que les services de C.B.N. ne peuvent pas tout contrôler. Elle reste donc opposée à cette exploitation. Mme LEVÉE reste également contre.

Compte tenu de ces nouveaux éléments, Monsieur le maire propose au conseil municipal de revoir sa position. Après délibération, le conseil municipal décide avec 12 voix pour et 4 voix contre :

- D'annuler la délibération n° 2016-51 du 9 mai 2016
- D'autoriser l'exploitation par CBN d'une installation de stockage de déchets inertes (ISDI)

TRAVAUX DE RENOVATION DU GROUPE SCOLAIRE JACQUES PREVERT ET TRAVAUX PMR DE LA MAIRIE : CHOIX DES ENTREPRISES

Monsieur le Maire rappelle que la commune souhaite réaliser des travaux de rénovation du groupe scolaire Jacques Prévert ainsi que des travaux PMR de la mairie.

Au regard de l'avancement du projet, une consultation pour la désignation des entreprises chargées de la réalisation des travaux a été lancée. Cette procédure adaptée prévue à l'article 27 du décret 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics est décomposée comme suit :

- Lot n° 1 : Maçonnerie
- Lot n° 2 : Menuiseries extérieures et intérieures
- Lot n° 3 : Electricité CF et cf

Chaque lot fera l'objet d'un marché qui sera confié à une entreprise unique ou à un groupement d'entreprises solidaires.

Un avis d'appel public à la concurrence a donc été publié le 03 juin 2016 au Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics.

La date limite de remise des offres a été fixée au 27 juin 2016 à 12 heures.

Après ouverture des offres, la commune, en qualité de pouvoir adjudicateur a procédé à l'analyse des dossiers.

Au terme des négociations, le pouvoir adjudicateur a décidé le 13 juillet 2016 d'attribuer les travaux aux entreprises suivantes, ayant remis les offres les plus avantageuses au regard des critères de jugement des offres prévus dans le règlement de consultation :

LOT	ENTREPRISE	MONTANT EN € H.T.	T.V.A. à 20 %	MONTANT EN € T.T.C
1	HEUDEBOURG BATIMENT	37 486,60 €	7 497,32 €	44 983,92 €
2	SOAM SAS	280 770,30 €	56 154,06 €	336 924,36 €
3	CARELEC	6 450,15 €	1 290,03 €	7 740,18 €
	CARELEC Option caméra de surveillance	1 275,00 €	255,00 €	1 530,00 €
TOTAL		325 982,05 €	65 196,41 €	391 178,46 €

Les membres du conseil municipal sont donc invités à :

- accepter la réalisation des travaux de rénovation du groupe scolaire Jacques Prévert et des travaux PMR de la mairie ;
- prendre acte de l'attribution des trois lots s'y rapportant ;
- autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les marchés correspondants.

DECISION

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le rapporteur et délibéré,

VU la proposition du pouvoir adjudicateur en date du 13 juillet 2016,

ACCEPTTE la réalisation des travaux de rénovation du groupe scolaire Jacques Prévert et des travaux PMR de la mairie,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à :

- Signer les marchés correspondants avec les entreprises suivantes :
- Signer les avenants en moins value, ou dépourvus d'incidence financière, ou générant une plus value inférieure à 5 % du montant du marché initial, dans le respect du montant global de l'estimation prévisionnelle.
- Solliciter l'ensemble des organismes susceptibles de participer au financement de cette opération.

LOT	ENTREPRISE	MONTANT EN € H.T.	T.V.A. à 20 %	MONTANT EN € T.T.C
1	HEUDEBOURG BATIMENT	37 486,60 €	7 497,32 €	44 983,92 €
2	SOAM SAS	280 770,30 €	56 154,06 €	336 924,36 €
3	CARELEC	6 450,15 €	1 290,03 €	7 740,18 €
	CARELEC Option caméra de surveillance	1 275,00 €	255,00 €	1 530,00 €
TOTAL		325 982,05 €	65 196,41 €	391 178,46 €

DEMANDE DE LIGNE DE TRESORERIE

Monsieur le Maire indique que pour la réalisation des travaux de rénovation du groupe scolaire Jacques Prévert ainsi que des travaux PMR de la mairie, il est nécessaire de demander une ligne de trésorerie pour pouvoir payer les entreprises en attendant le versement des subventions et de percevoir le FCTVA.

Après avoir délibéré, le conseil municipal autorise, à l'unanimité, Monsieur le Maire à contacter les banques pour solliciter l'ouverture d'une ligne de trésorerie.

CREATION D'UN POSTE DE TROISIEME ADJOINT AU MAIRE

Monsieur le Maire indique qu'il serait nécessaire de créer un poste de troisième adjoint pour le seconder lui et les deux adjoints actuellement élus.

Mme LEVÉE fait remarquer que le Budget Primitif a été voté il y a 3 mois et que la dépense pour l'indemnité d'un 3^e adjoint n'a pas été prévue. Mme LAMBERT rejoint Mme LEVÉE dans ses propos. Elle souhaiterait connaître le partage des tâches entre le maire et les adjoints actuels pour juger du travail effectué par chacun. Elle constate que le travail en commissions est insuffisant et le déplore.

Mme GAVELLE est également contre la création d'un 3^e poste d'adjoint. Elle indique que Michel MAILLE (qui lui a donné pouvoir) est également de son avis.

Mme CLASTERE n'est pas non plus favorable à cette création. Elle dit qu'il faudrait plus solliciter les retraités. Elle signale qu'on ne lui demande pas son aide.

Monsieur le maire répond d'une part qu'aucune de ces personnes n'est venue proposer d'elle-même son aide au bon fonctionnement de la commune. Il rappelle que cette aide doit être de longue durée et non pas épisodique. D'autre part l'indemnité d'un adjoint supplémentaire correspond à la différence entre l'indemnité du maire prévue par la loi et celle qu'il perçoit réellement. Il a en effet décidé de baisser l'indemnité légale.

Après avoir délibéré, le conseil municipal refuse avec 9 voix contre et 8 voix pour la création d'un poste de troisième adjoint.

FIXATION DU PRIX DE VENTE DE TATAMIS D'OCCASION

Monsieur le Maire indique qu'il est sollicité pour la vente de tatamis que la commune possède et qui ne sont plus utilisés. Afin de répondre à la demande, il est nécessaire de fixer un prix de vente.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de fixer le prix de vente unitaire du tatami à 36 €

MOTION DE SOUTIEN POUR LE MAINTIEN DU COLLEGE PIERRE MENDES FRANCE DE VAL DE REUIL

Monsieur le Maire indique que la fermeture du collège Pierre Mendès-France de Val de Reuil a été annoncée dans le plan pluriannuel d'investissements du Conseil Général de l'Eure le lundi 6 juin 2016.

Le conseil municipal refuse ce projet de fermeture et décide à l'unanimité de soutenir le maintien du collège Pierre Mendès France de Val de Reuil.

SIEGE : RAPPORT DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES

La Chambre Régionale des Comptes a examiné la gestion du Syndicat Intercommunal de l'Electricité et du Gaz de l'Eure (S.I.E.G.E.) à partir de l'année 2010.

Les principales recommandations de la CRC sont les suivantes :

- 1- Veiller à une amélioration des prévisions budgétaires, plus en adéquation avec les réalisations passées.
- 2- Procéder au rattachement des charges et des produits à l'exercice.
- 3- Informer l'assemblée délibérante des changements opérés en matière de comptabilisation des opérations.

Conformément à l'article 107-II de la loi 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République et à l'article L.243-7-II du code des juridictions financières, la Chambre Régionale des Comptes nous a transmis le rapport d'observations définitives relatif à la gestion du SIEGE, présenté au comité syndical le 28 mai 2016. L'article 107-II de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République dispose que « *Ce rapport est présenté par le maire de chaque commune au plus proche conseil municipal et donne lieu à un débat.* »

Après avoir pris connaissance du rapport et débattu, le conseil municipal prend acte des recommandations de la Chambre Régionale des Comptes.

RESTAURANT SCOLAIRE : TARIFS 2016/2017

Monsieur le Maire rappelle que les tarifs du restaurant scolaire actuellement en vigueur sont les suivants :

- 1,80 € par enfant si panier repas fourni pour les enfants souffrant d'allergies et disposant d'un P.A.I. (Projet d'Accueil Individualisé)
- 3,40 € pour les enfants de la commune et les enfants scolarisés en ULIS (Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire)
- 4,40 € pour enfants hors commune
- 4,40 € par adulte

Monsieur le Maire expose qu'il convient de modifier ces tarifs compte tenu de l'augmentation du prix de revient d'un repas à la cantine scolaire. En effet le prix de revient d'un repas s'élève à 7.20 €.

Le Conseil Municipal, après délibération et avec 15 voix pour et 2 absentions DECIDE de fixer le prix du repas au restaurant scolaire comme suit :

- 1,80 € par enfant si panier repas fourni pour les enfants souffrant d'allergies et disposant d'un P.A.I. (Projet d'Accueil Individualisé)
- 3,50 € pour les enfants de la commune et les enfants scolarisés en ULIS (Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire)
- 4,50 € pour enfants hors commune (une participation financière sera demandée à la commune d'origine)
- 5,00 € par adulte

LOCATION DE LA SALLE DES FETES : TARIFS 2017

Sur proposition de Monsieur le Maire et après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de fixer les tarifs de la location de la salle des fêtes à compter du 1^{er} janvier 2017 ainsi qu'il suit :

- | | | |
|----------------------|--------------------------------|-------------------------|
| - Pour une journée : | Habitants de Pîtres : 175.00 € | Hors commune : 300.00 € |
| - Pour un weekend : | Habitants de Pîtres : 350.00 € | Hors commune : 600.00 € |

La convention de la salle des fêtes sera modifiée en ce sens.

PARTICIPATION A LA CLASSE « ULIS » (Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire) ANNEE 2015/2016

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de fixer, pour l'année 2015 / 2016, la participation forfaitaire qui sera demandée à chaque commune ayant des enfants qui fréquentent la classe ULIS (Ancienne CLIS).

Le Conseil Municipal, après délibération et vote à l'unanimité :

- **ACCEPTÉ** le montant de 850 € par enfant pour la participation financière des communes à la classe ULIS
- **AUTORISÉ** Monsieur le Maire à signer une convention avec les communes concernées.

DEMANDES DE MESDAMES HEUSE ET AUFRERE POUR LE RENOUELEMENT DE LEUR TRAVAIL A TEMPS PARTIEL

Il convient de régulariser la situation de deux membres du personnel qui souhaitent effectuer leur travail à temps partiel annualisé à 80 % :

- Madame Marie-Line HEUSE : renouvellement de son temps partiel à compter du 1^{er} mai 2016
- Madame Karine AUFRERE : renouvellement de son temps partiel à compter du 13 mai 2016

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité :

- **AUTORISE Madame Marie-Line HEUSE et Madame Karine AUFRERE à effectuer leur travail à temps partiel annualisé comme indiqué ci-dessus**

CREATION D'UN POSTE DE CUI/CAE

Monsieur le Maire indique que nous avons été saisi d'une demande de CAP EMPLOI pour l'emploi d'un jeune en situation de handicap dans le cadre d'un contrat CUI / CAE à raison de 20 heures hebdomadaires.

Au regard de la situation du jeune qui est reconnu travailleur handicapé, une prise en charge par l'Etat est effective à hauteur de 90 % pour un CUI / CAE. (Arrêté préfectoral du 4 mai 2016)

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTE LA CREATION D'UN POSTE CUI/CAE à raison de 20 heures hebdomadaires à compter du 1^{er} août 2016**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier**

BUDGET PRIMITIF DE LA COMMUNE - VOTE DE CREDITS SUPPLEMENTAIRES DECISION MODIFICATIVE N° 1

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits prévus à certains chapitres du Budget de l'exercice 2016 étant insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

ARTICLE	LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
64168	Autres emplois d'insertion	4 000.00	
7488	Remboursements contrats aidés		4 000.00
7788	Produits exceptionnels divers		1 200.00
023	Virements à la section d'investissement	1 200.00	
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT		5 200.00	5 200.00

SECTION D'INVESTISSEMENT

ARTICLE	LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
Opération OFI - OPERATIONS FINANCIERES			
021	Virement de la section de fonctionnement		1 200.00
165	Dépôts et cautionnements reçus	1 200.00	
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT		1 200.00	1 200.00
TOTAL DES CREDITS SUPPLEMENTAIRES		6 400.00	6 400.00

Le Conseil Municipal, après délibération à l'unanimité approuve les crédits supplémentaires indiqués ci-dessus.

**BUDGET PRIMITIF DE LA COMMUNE - VIREMENTS DE CREDITS
DECISION MODIFICATIVE N° 2**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits prévus à certains chapitres du Budget de l'exercice 2016 étant insuffisants, il est nécessaire de voter les virements de crédits suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

ARTICLE	LIBELLE	AUGMENTATION DE CREDITS	DIMINUTION DE CREDITS
673	Titres annulés sur exercice antérieur	+ 1 200.00	
64168	Autres emplois d'insertion	+ 2 000.00	
022	Dépenses imprévues		- 3 200.00
TOTAL DES VIREMENTS DE CREDITS		+ 3 200.00	- 3 200.00

Le Conseil Municipal, après délibération à l'unanimité approuve les virements de crédits indiqués ci-dessus.

TRANSFERT DE PARCELLES DU DOMAINE PRIVE DE LA COMMUNE DANS LE DOMAINE PUBLIC

Monsieur le maire indique que des parcelles ont été cédées à la commune pour l'élargissement de la rue Féron. La commune souhaite transférer les parcelles cadastrées Section C N° 2005 / 2010 / 2011 / 1622 / 1625 / 1626 pour une surface totale de 211 m² et correspondant à de la voirie dans le domaine public.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité :

- ACCEPTE le transfert de ces parcelles du domaine privé de la commune dans le domaine public
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

ENQUETE PUBLIQUE SUR LE CONTOURNEMENT EST DE ROUEN LIAISON A28-A13

Monsieur le maire rappelle qu'une enquête publique sur le contournement « Est » de Rouen Liaison A28-A13 s'est déroulée du 12 mai au 11 juillet 2016.

Monsieur ROGER donne quelques commentaires sur ce projet et Monsieur le Maire lui répond.

Madame LAMBERT indique que le coût de l'opération est trop élevé et que des nuisances sonores et environnementales sont à craindre.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité réaffirme son opposition à ce projet.

DIVERS

Monsieur le maire fait part au conseil municipal de différents remerciements reçus en mairie :

- ↻ Mme BOURGEOIS pour le témoignage de la commune au décès de sa mère ;
- ↻ Famille CHERON pour le témoignage de la commune au décès de Monsieur Marcel CHERON ;
- ↻ Pierrette QUENNEVILLE pour le pot, les fleurs et le cadeau offerts à l'occasion de son départ en retraite ainsi que pour le prêt de la salle des fêtes pour l'organisation de son départ et celui de Jean-Pierre DEGREMONT.

TOUR DE TABLE

→ Chantale PICARD indique qu'une minute de silence a été observée le 15 juin en hommage aux deux policiers assassinés.

Elle signale également que l'ouverture de la boulangerie du centre du village aura lieu le 19 juillet.

Un nouveau locataire occupera le logement au dessus de la poste à compter du 1^{er} août.

Elle donne rendez-vous pour la cérémonie du 14 juillet à 11 heures Place de la Fraternité.

→ Monsieur le Maire précise qu'il ne sera pas présent le 17 juillet pour la « Journée des Justes ». En effet, il y a trop de commémorations alors qu'il était prévu de toutes les regrouper le 11 novembre.

→ Nadège LEVÉE rappelle que la poubelle de l'arrêt de car rue Charles de Gaulle n'est toujours pas vidée. Elle indique qu'elle est verrouillée et qu'elle ne peut pas la vider. Monsieur le Maire répond que c'est un problème entre la CASE et STELA pour savoir à qui elle appartient.

→ Madame LAMBERT dit qu'il faudrait plus de poubelles réparties sur la commune notamment le long de l'Andelle. Elle se félicite que les entrées du village aient enfin été tondues. Monsieur le Maire répond que la priorité était l'entretien des espaces verts à l'intérieur du village en raison du manque d'effectifs.

Elle indique que la commission « Enfance Jeunesse » de la CASE s'est beaucoup réunie afin de préparer le transfert de compétences. Il faudrait se concerter avec l'Espace des deux rives pour préparer l'avenir et voir ce qui peut être transféré et si le transfert des compétences doit être total ou partiel. Elle signale qu'elle a une position délicate dans cette commission pour exposer les choix de la commune. Monsieur le Maire répond que le rapport de la CASE sera prêt début septembre et qu'une commission sera préparée.

→ Véronique GAVELLE précise qu'autour des immeubles de la rue Pierre Mendès France, des déjections canines se retrouvent trop souvent sur les espaces verts et notamment devant les logements de locataires de rez de chaussée. Elle souhaiterait qu'un courrier soit envoyé aux propriétaires des chiens concernés et que les bailleurs soient informés de cette situation.

Mme GAVELLE demande qu'une poubelle soit mise à la sortie du cimetière, coté presbytère, car certains laissent trainer leur déchets à coté du point d'eau avant de sortir.

→ Gianni LEFEBVRE indique qu'il n'y a pas de changement au niveau des inscriptions à l'école de musique : 33 élèves et un coût pour la commune de 36 045 €.

Il demande que les membres titulaires du syndicat de musique informent les suppléants dès lors qu'ils ne peuvent pas se rendre à une réunion.

→ Evelyne CLASTERE signale un problème sur le pignon de l'ancien cabinet du dentiste rue Bourgerue. Il s'écarte de plus en plus. Monsieur le Maire va rappeler Monsieur SCETBON pour lui signaler.

Elle demande où en est la vente des terrains du lotissement. Monsieur le Maire lui répond qu'une vente a été signée la semaine dernière et que la démolition de l'ancienne maison des jeunes a pris du retard à la suite de la visite d'un inspecteur du travail qui tarde à donner son rapport.

Elle a constaté la présence de détritrus au niveau du parc des Flotteaux.

Elle déplore le manque d'entretien des chemins communaux. Monsieur le Maire lui répond que le personnel des espaces verts en effectif réduit en raison des congés est très sollicité à cette période de l'année.

→ Christophe PETIT signale qu'il n'y aura pas de ramassage des déchets verts le jeudi 14 juillet.

→ Monsieur le Maire fait part d'une demande faite à la CASE pour la reprise d'une partie de la participation financière de la commune au SIDEAL. Les services de la CASE travaillent sur ce dossier pour revoir la répartition des coûts entre la commune et la CASE à la suite du transfert de compétence effectué lors de l'entrée de la commune dans la communauté d'agglomération.

C'est désormais la Sté SEPUR qui assure le ramassage des ordures ménagères et des déchets verts. Elle remplace VEOLIA pour une durée prévue de 5 ans, pouvant aller jusqu'à 7 ans par avenant.

→ Véronique GAVELLE tient à signaler que la personne qui a acheté la maison de Mme ANTONI a fait un très beau travail de restauration.

PAROLE AU PUBLIC

→ Monsieur DESMAREST trouve que le cimetière est très mal entretenu et il le déplore. Monsieur le Maire lui donne réponse et indique que l'agent recruté en CUI/CAE sera chargé en priorité de l'entretien du cimetière. Monsieur DESMAREST signale qu'un terrain communal rue des Jardins est envahi par les ronces.

→ Monsieur HARIVEL demande si le matériel de la commune peut être utilisé par les employés en dehors de leur temps de travail car il a constaté le stationnement d'un camion des espaces verts sur un trottoir le midi. Monsieur le Maire répond que seuls les employés communaux et éventuellement les élus peuvent utiliser le matériel communal.

→ Monsieur TROCHET déplore que les employés des espaces verts repassent inutilement plusieurs fois au même endroit.

→ Monsieur HARIVEL pense qu'il y a un problème de management au niveau des services techniques et des espaces verts

Fin de la séance à 00 heure.